

SOCIÉTÉ  
D'HORTICULTURE

DE  
L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS



BULLETIN DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

X<sup>e</sup> VOLUME

JANVIER

n<sup>o</sup> 13

1884



SENLIS

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE ERNEST PAYEN

11, place de l'Hôtel-de-Ville. 11

## CONVOICATIONS

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à deux heures, et celles du Conseil d'administration le dernier dimanche, à trois heures, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

### PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. —  
M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

### BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, vice-président.  
M. Cossin, secrétaire.  
M. Reusse, conservateur du matériel.

### BUREAU CENTRAL

M. Vernois, président.  
MM. Thirion, Minguet et Brochon, vice-présidents  
M. Bruiet, secrétaire-général.  
M. Cagny, secrétaire-général-adjoint.  
MM. Jassemmin et Macret, secrétaires.  
M. Drivière, trésorier.  
M. Daguet, trésorier-adjoint.  
M. Vinet, bibliothécaire-archiviste.  
M. Colas, conservateur du matériel.

Jardinier-professeur : M. Dubarle.

### MEMBRES PERPÉTUELS

M<sup>me</sup> de Watry. — M<sup>me</sup> Corbin. — M. de Watry. — M. Thirion.  
— M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny.  
— M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le  
baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de  
Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. —  
M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet.  
— M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thié-  
nard. — M. Odent. — M. Fremy. — M. le baron Seillières. —  
M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de  
Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière.

### MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis : MM. Simon Compiègne. — Félix Dupuis. — Fossiez. —  
Guinand. — Minard. — Salot. — Noché. — Lozet. — Bougeon-  
nier. — Palfroy. — Delmont. — Tirlet.

### SECTION DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Président : M. E. Baudet. — Vice-Président : M. Lane.  
Secrétaire : M. Rauscher. — Vice-Secrétaire : M. Rodian (Louis)  
Trésorier : M. Huss. — Délégué : M. Pichon.

## SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

## DOUZIÈME EXPOSITION

de Légumes, Fruits, Fleurs coupées, Plantes en pots  
de Serre chaude ou tempérée, d'Orangerie  
et de Pleine terre, d'Instruments nouveaux ou perfectionnés  
utiles à l'Horticulture,

## QUI AURA LIEU A SENLIS

Dans la deuxième quinzaine de juin 1884.

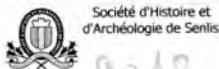
### REGLEMENT DE L'EXPOSITION

ARTICLE PREMIER. — Les horticulteurs et amateurs, sans aucune exception, sont invités à prendre part à l'Exposition, laquelle durera quatre jours, en y comprenant le samedi consacré aux opérations du Jury. — Toutefois, les membres démissionnaires ne seront admis à exposer, qu'autant qu'ils seront rentrés dans la Société depuis deux années.

ART. 2. — Les dimanche et lundi, l'Exposition sera ouverte de dix heures du matin à cinq heures du soir. Le dimanche, à deux heures de relevée, les récompenses seront décernées en séance solennelle.

ART. 3. — Le prix d'entrée à l'Exposition le samedi, jour du passage du Jury, de deux heures à six heures, est fixé à 2 francs pour tout visiteur indistinctement. Les dimanche et lundi, le prix d'entrée à l'Exposition et à la distribution des récompenses est de 0,50 centimes, sauf pour les membres de la Société accompagnés de leur famille, quand ils présenteront leur quittance de l'année 1884, qui tiendra lieu de carte d'entrée. — Les enfants au-dessous de dix ans, qui accompagneront leurs parents, entreront également sans payer. — Le mardi, l'entrée sera de 0,20 centimes jusqu'à trois heures de l'après-midi, heure à laquelle les exposants pourront commencer à enlever leurs produits. — Les enfants des écoles communales, accompagnés de leurs professeurs, et les vieillards de l'hospice, seront admis gratuitement le jour et à l'heure qui seront fixés par la Commission.

ART. 4. — Les objets exposés devront appartenir à l'exposant, avoir été cultivés par lui, ou être le produit de son

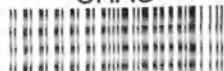


Société d'Histoire et  
d'Archéologie de Senlis

Notice : 9018

CB : 4214

SHAS



0 000000 042147

industrie. Dans le cas contraire, ils devront porter le nom du producteur.

ART. 5. — Tous les objets admis à l'Exposition devront être, à l'avance, étiquetés lisiblement. Les objets industriels porteront en outre sur leur étiquette leur prix de vente habituel.

ART. 6. — Ils devront être rendus, aux frais des exposants, dans le local de l'Exposition, au plus tard le vendredi. Toutefois les fleurs coupées et les légumes seront reçus jusqu'au samedi, à huit heures du matin, *terme de rigueur*. — Tous les objets exposés auront dû être enlevés le mercredi, à deux heures de l'après-midi; ceux qui n'auraient pas été repris par leurs propriétaires, seront considérés comme abandonnés à la Société.

ART. 7. — Les personnes qui voudront concourir devront en faire la déclaration écrite à M. VINET, place Saint-Frambourg, à Senlis, vice-président de la Commission de l'Exposition, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin, en indiquant la nature, le nombre et les dimensions des objets qu'elles devront exposer, et *l'emplacement exact* qui leur sera nécessaire. — Elles joindront à leur demande la liste complète et détaillée des produits avec lesquels elles veulent concourir; la Commission se réserve le droit de faire constater leur existence depuis six mois au moins dans les cultures de l'exposant.

ART. 8. — La Commission de l'Exposition sera chargée de la réception et du placement des lots. Elle apportera tous ses soins à leur conservation, sans toutefois répondre d'aucun dégât qui ne proviendrait pas de son fait. Elle désignera leur place aux exposants qui, au surplus, seront tenus de se conformer à toutes ses prescriptions, sauf recours au Conseil d'administration, tant en ce qui concerne l'arrangement des lots, que pour la police intérieure de l'Exposition.

ART. 9. — Les membres du Jury, au nombre de cinq, seront choisis parmi les membres des Sociétés correspondantes; ils seront assistés du Président de la Société, du Secrétaire-Général et du Président de la Commission de l'Exposition, chargés de veiller à l'exécution du présent Règlement et de dresser le procès-verbal de leurs délibérations. Mesdames les Dames patronnesses seront invitées à se réunir pour faire elles-mêmes l'attribution de la médaille qu'elles auront offerte. — Messieurs les Jurés sont priés de se rendre directement au siège de la Société, place Notre-Dame, n° 4, le samedi, à dix heures précises du matin.

ART. 10. — Après le passage du Jury, une pancarte por-

tant le nom de l'Exposant et la mention de la récompense obtenue par lui sera placée au centre de chaque lot.

ART. 11. — Trois catégories seront établies dans chaque concours : l'une d'*horticulteurs-marchands et jardiniers-maraîchers*; l'autre d'*amateurs et jardiniers-bourgeois*; la troisième de directeurs ou jardiniers de *grands établissements non consacrés au commerce*. — De plus, un concours spécial sera ouvert entre MM. les *Instituteurs primaires* de l'arrondissement de Senlis pour récompenser soit des progrès en horticulture, soit l'organisation d'un travail pratique dans leurs écoles.

ART. 12. — Le Jury pourra décerner :

1<sup>o</sup> UN GRAND PRIX D'HONNEUR, *médaille d'or de 1<sup>re</sup> classe*, à l'exposant qui aura obtenu le plus grand nombre de points pour la réunion des lots formant l'ensemble de son exposition dans tous les concours.

2<sup>o</sup> CINQ GRANDS PRIX, *médailles d'or*, dont un dans chacun des concours ci-dessous :

1<sup>o</sup> Plantes de serre chaude;

2<sup>o</sup> Plantes de serre tempérée et d'orangerie;

3<sup>o</sup> Plantes de pleine terre;

4<sup>o</sup> Culture potagère;

5<sup>o</sup> Arboriculture et fruits.

3<sup>o</sup> Des médailles de vermeil et d'argent, divers modules.

Les médailles d'or tiendront lieu aux exposants qui les auront obtenues de toutes celles qui leur auront été décernées; toutefois, les récompenses attribuées aux divers lots primés seront mentionnées sur des diplômes.

ART. 13. — Sont considérées :

1<sup>o</sup> Comme plantes de serre chaude : Les Palmiers, Dracœnas, Broméliacées, Cycadées, Lycopodes, Fougères, Caladiums, Gloxinias, Gesnerias, Achimènes, Bégonias, Coléus, Marantas, Pandanus, Crotons, Anthuriums, etc., etc.

2<sup>o</sup> Comme plantes de serre tempérée et d'orangerie : Les Azalées, Rhododendrons, Pélargoniums à grandes fleurs, zonales et à feuilles de lierre, les Fuchsias, Pétunias, Verveines, Héliotropes, Calcéolaires, Cinéraires, Mimosas, Pimélés, Cactus, Bouvardias, Lantanas, Agaves, Aloès, Echeverias, etc., etc.

ART. 14. — Il ne pourra être admis dans les lots d'ensemble que *six variétés* de chaque espèce de fleurs ou de légumes; au-delà de ce nombre, les lots seraient classés séparément dans un *Concours spécial de collections*.

ART. 15. — En outre, des médailles pourront être décer-

nées à des jardiniers, membres de la Société depuis trois ans au moins, dont les bons et loyaux services, constatés par des certificats, auraient été rendus pendant dix ans au moins dans la même maison. Les certificats dûment légalisés et les pièces justificatives du droit à ce concours devront être adressés à M. VINET, vice-président de la Commission, avant le 1<sup>er</sup> juin prochain.

ART. 46. — Les récompenses attribuées aux garçons-jardiniers par le Jury d'examen institué par la Société seront décernées à la séance solennelle.

ART. 47. — Des médailles seront décernées à MM. les Instituteurs de l'arrondissement qui auront adressé, avant le 1<sup>er</sup> juin, les meilleurs rapports sur la question horticole suivante :

De la décoration du jardin et des appartements du petit propriétaire, amateur de fleurs. — Des plantes de pleine terre qu'il peut cultiver sans le secours des serres. — Indiquer les procédés de culture de ces plantes, le choix des espèces, les époques de floraison et la récolte des graines. (Culture de 25 espèces de plantes).

Les concurrents seront entendus par une Commission spéciale, présidée par M. l'Inspecteur primaire, le dimanche 8 juin, à deux heures, et donneront les explications qui pourront leur être demandées sur le sujet traité.

ART. 48. — Une médaille de vermeil (*legs de M. le docteur Pigeaux*) sera attribuée par le Jury, au lot de plantes de pleine terre, vivaces ou annuelles, renfermant au moins 30 espèces, avec un minimum de 3 variétés de chaque plante.

ART. 49. — Une tombola, composée de lots offerts par les Sociétaires et notamment par MM. les Exposants, sera tirée le mardi, à 4 h. 1/2, au siège de la Société. Chaque Sociétaire, lors de son entrée à l'Exposition, aura droit à un billet de tombola. Toute personne étrangère à la Société qui visitera l'Exposition les samedi, dimanche et lundi recevra en échange de son prix d'entrée un billet de la tombola. — Les visiteurs qui se présenteront le mardi pourront se procurer des billets de tombola à la porte de l'Exposition, en payant un supplément de 0,25 c.

*Le président de la Commission,*  
BROCHON.

Approuvé en assemblée générale, le 6 janvier 1884.

*Le secrétaire-général,*  
BRUIET.

*Le président de la Société,*  
F. VERNOIS.

## PROCÈS-VERBAL

DE LA

### Séance de la Section centrale

DU 6 JANVIER 1883. — PRÉSIDENTE DE M. BROCHON.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté avec la rectification suivante : Page 146, 3° Une proposition d'affiliation à la Société des *Horticulteurs* de France, lire : des *Agriculteurs* de France.

Un nouveau membre est admis et un présenté.

M. GUINAND expose sur le Bureau 10 pots de Primevères de Chine. — *Mention très honorable.*

La correspondance se compose de :

1° Une carte du Cercle pratique d'Arboriculture et d'Horticulture de Seine-et-Oise, à Montmorency, à l'occasion du renouvellement de l'année. — Réponse a été faite.

2° Une lettre de M. Ch. Baltet accompagnant l'envoi de son nouveau livre : *La Culture fruitière commerciale et bourgeoise*. MM. Dubarle, Lozet et Pecquet, sont chargés de faire un rapport sur cet ouvrage.

3° Demande de M. l'abbé Lefèvre, de Nancy, relative à l'appui de la Société pour l'obtention de l'insertion de son livre : *Conseils sur le choix et la forme des arbres*, au catalogue des Bibliothèques scolaires. — Avis favorable a été donné par le Conseil.

La correspondance imprimée comprend :

1° Le volume de 1884 de la Smithsonian Institution, de Washington.

2° Une circulaire du Comité de protestation pour les accidents dont les ouvriers sont victimes. — Ce projet de loi

n'intéressant pas directement l'horticulture, le Conseil a décidé qu'il n'y avait pas lieu de s'occuper de la question.

3° Le programme de l'Exposition de la Société nationale et centrale d'horticulture de France, du 20 au 26 mai.

4° Celui de la Société du Loiret, du 29 avril au 28 mai.

5° Le catalogue de MM. Chantrier frères, horticulteurs à Mortefontaine (Oise).

6° Celui de MM. Baltet frères, de Troyes.

7° Celui de M. Robert, avenue des Pages, au Vésinet (Seine-et-Oise).

8° Celui de M. Oudin, à Lisieux (Calvados).

9° Celui de M. Auguste Van-Geert, de Gand (Belgique).

10° Le programme du Laboratoire de la Société des Agriculteurs de France, 4, rue du Bouloi, Paris.

11° Une brochure sur les cépages américains.

12° Une autre sur la représentation officielle et légale de l'Agriculture, par M. Améline de la Briselaine.

13° Une autre de M. l'abbé Lefèvre, de Nancy, intitulée : *Une visite au Jardin du grand Séminaire d'Autun.*

M. le Secrétaire-Général donne communication des décisions suivantes, prises par le Conseil d'Administration en outre de celles indiquées ci-dessus :

M. Delmont est délégué pour représenter la Société à la réunion de la Fédération des Sociétés d'horticulture, qui aura lieu à Paris, dans le courant du mois de janvier.

M. Bruiet est délégué au même titre pour assister le 16 janvier à la réunion des Agriculteurs de France, avenue de l'Opéra, n° 21.

MM. Vinet, Dubarle, Mouy, Compiègne, Noché, Palfroy, Delmont, Tirlet et Colas, ont été nommés membres de la Commission de l'Exposition de 1884.

Le travail préparé par ladite Commission, en ce qui concerne le Règlement, est adopté par l'Assemblée tel qu'il est inséré au présent Bulletin.

En ce qui concerne la date de l'Exposition, elle ne peut être fixée que plus tard. L'emplacement sera indiqué par les affiches.

M. le Président est invité à faire une démarche, près de M. le Maire de Senlis, afin d'obtenir, s'il est possible, l'ancienne église Saint-Pierre, et en cas d'impossibilité, près de M. Alépée, qui une fois déjà a gracieusement prêté l'église Saint-Frambourg.

De son côté, M. le Secrétaire-Général étudiera la question de location et même d'acquisition d'une tente qui serait établie au Jardin de la Société.

M. le Secrétaire annonce que M. Tassin, a reçu à l'Exposition de Nice, comme chef de culture de la Société florale de Nice, en plus des éloges de la Commission des récompenses, une Médaille d'argent.

Avis est donné aux horticulteurs qu'ils peuvent désormais concourir aussi bien que les agriculteurs pour l'obtention des **Prix cultureaux**, décernés dans les concours régionaux. Celui de 1885 devant avoir son siège dans le département de l'Oise, les demandes devront être adressées avant le 1<sup>er</sup> mars 1884, à la Préfecture.

La séance est levée à 5 h. 1/2, après le tirage de la loterie composée de fruits du jardin de la Société et de Primevères de Chine, offerts par M. Guinand.

---

*Membre admis dans la séance du 6 janvier 1884.*

M. GRIMBERT (Benoît), jardinier à Beaurain, près Trumilly.

---

## RAPPORT

SUR LE

### Traité de Culture fruitière commerciale et fruitière,

DE M. CHARLES BALTET.

M. Charles Baltet, de Troyes (Aube), bien connu par ses importants écrits sur l'horticulture, vient de faire un nouveau livre, intitulé : *Traité de culture fruitière commerciale et bourgeoise*, qui se vend 6 francs à Paris, chez M. G. Masson, éditeur de l'Académie, 120, boulevard Saint-Germain. Ce livre parvint à M. le Secrétaire de la Société, qui en fit part en assemblée générale, lors de la réunion du 6 janvier dernier. Séance tenante on nomma une commission composée de MM. Dubarle, Pecquet et Lozet, pour en faire un rapport, qui, après examen en commun, donna matière aux lignes suivantes :

La Commission ne doute pas un instant du succès de cet ouvrage, les noms de l'auteur et de l'éditeur le lui assurent. Toutefois, pour guider l'acheteur, elle lui dira que c'est un livre de format in-12 contenant 640 pages, avec 300 gravures bien exécutées, précédé d'une éloquente et patriotique préface de l'auteur : « Préparons-nous à la lutte, s'écrie-t-il, le Nouveau-Monde veut inonder nos marchés de ses fruits, comme il a déjà tenté de le faire avec ses blés et ses viandes. » En effet, Messieurs, nous connaissons tous les considérables importations des produits étrangers susceptibles de faire concurrence à notre commerce national. C'est donc dans le but de résister à cette concurrence que l'auteur s'est mis à l'œuvre, inspiré des moyens de lutte, moyens dont nous pourrions tous profiter, en les étudiant dans son livre, les mettant en pratique chaque fois qu'il s'agira de plantations fruitières, étendues ou restreintes, commerciales ou bourgeoises. Partout on

s'occupe d'arboriculture, et le goût s'en accentue davantage au-delà de l'Atlantique, puisque les Etats-Unis, nous dit encore l'auteur, consacrent aux vergers une surface de deux millions d'hectares, et qu'on y a organisé des réunions pour discuter des systèmes d'emballage propres au transport des fruits. Tout cela, comme on le voit, inspire des craintes aux hommes clairvoyants. M. Dubreuil nous disait, il y a quelques années, dans une de ses leçons : « Prenons garde, d'immenses vignobles se créent dans le Nouveau-Monde, et bientôt la France deviendra tributaire des vins étrangers, » et puis encore : « La France, par sa situation et son climat favorable à la production des fruits, devrait être le jardin fruitier de l'Europe. » Combien d'enseignements dans ces paroles ! Aujourd'hui c'est M. Baltet qui nous avertit à son tour sur les conséquences futures de notre production fruitière, si on la négligeait. Il nous enseigne tout ce qu'il sait sur la culture des fruits de toute espèce, combien on pourrait tirer de bénéfices en s'occupant de leur production là où il est possible de le faire. Dans le cours de son travail, l'auteur cite de nombreux exemples pris par lui-même, où l'industrie fruitière est entrée dans la phase d'une spéculation lucrative, soit en France, en Belgique, en Allemagne ou en Suisse ; il traite depuis la plantation des sujets jusqu'à la récolte de leurs produits, leur emballage, leur livraison, leur usage ; en un mot, tout ce qui a trait à une exploitation conduite, au point de vue de la vente ; depuis *Pater* jusqu'à *Amen*, comme on dit vulgairement, rien n'est omis.

Ce livre sera utile à tous, arboriculteurs, pépiniéristes, amateurs, fermiers, propriétaires de grands domaines, et sera aussi un des meilleurs guides, tant réclamés, pour venir en aide à l'agriculteur, en lui inspirant le goût des plantations fruitières, aujourd'hui trop abandonnées, principalement dans notre département, qui sans aucun doute pourrait donner de bons résultats, si quelques riches habitants de ses communes prenaient à cœur de reconstituer le royaume de

la déesse Pomone, gravement compromis par la rudesse de l'hiver 1879-1880; en revanche, celle-ci leur ouvrirait ses trésors et les payerait avec largesse.

La Commission, en terminant, forme des vœux pour la propagation de l'ouvrage de M. Baltet, convaincue qu'il rendra de précieux services aux personnes intéressées qui le liront, et adresse à l'auteur les plus sincères félicitations.

Pour la Commission,  
CHARLES LOZET.

---

## EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

---

*Destruction de l'herbe par l'acide sulfurique* — Il suffit d'un gramme d'acide sulfurique par litre d'eau, pour obtenir un mélange capable de détruire les herbes qui en seront arrosées. Pour le préparer, il suffit de verser l'acide sulfurique goutte à goutte dans l'eau et de remuer avec un bâton pour opérer le mélange. Toutefois, nous croyons devoir appeler d'une manière spéciale l'attention de nos lecteurs sur la nécessité de verser ainsi l'acide sulfurique dans l'eau. S'ils en agissaient autrement, c'est-à-dire s'ils versaient l'eau dans l'acide sulfurique, il se produirait une effervescence telle que l'opérateur pourrait s'en trouver plus ou moins brûlé. Ce mélange doit être fait dans des vases en terre, en verre, en cuivre ou en bois. Il est bien entendu que l'emploi de la préparation sus indiquée ne devra se faire que sur des sols non cultivés, soit dans des cours, pavées ou non, soit dans tout autre endroit où il ne se trouve pas de plantes à ménager.

(Revue de l'Horticulture belge).

\*  
\* \*

Les herbes aux chats. Les chats aiment avec passion

certaines herbes non pour les manger, mais pour se rouler sur elles. Que de difficultés n'a-t-on pas à cultiver la Valériane officinale (*Valeriana Phu*); les chats grattant sans cesse autour de cette plante, mettent les racines à nu.

La Cataire vulgaire (*Nepeta cataria*) tire son nom d'une propriété analogue, connue depuis fort longtemps, puisque les anciens botanistes l'avaient déjà bien avant LINNÉE baptisée : *Mentha felina*, *Herba cataria*.

Le *Teucrium marum*, Labiée à odeur pénétrante, attire peut-être encore davantage les chats : il en est de même du *Teucrium flavum*, bien que l'odeur de cette dernière plante semble avoir moins d'attraits pour la gent féline. On se sert d'une façon cruelle de cette passion qu'ont les chats pour certaines herbes. Dans de grandes chasses bien peuplées de gibier, ou sème à certains endroits des herbes aux chats, afin d'attirer les chats sauvages et de pouvoir plus aisément détruire ces braconniers si redoutables.

(Revue de l'Horticulture belge).

\*  
\* \*

*Le Trèfle rouge et la Cuscute.* — Pour expliquer ses prix de trèfle et luzerne plus élevés que ceux du commerce en général, la maison Vilmorin signale tous les soins et tous les déchets que les nettoyages entraînent, soins qui ont pour but spécial de les débarrasser des semences de Cuscute. Il est reconnu d'ailleurs et prouvé par l'expérience que la semence de Cuscute peut préexister pendant des années dans le terrain en attendant la plante nourricière et des circonstances favorables à son développement, comme aussi, elle peut y être apportée par les fumiers et les animaux de toute espèce, ou se propager dans des champs voisins.

Un journal de Lyon, la *Gazette agricole*, vient de faire connaître un moyen de se débarrasser de l'infection, si infection survient. Ce moyen est bien simple, trop simple, pourrais-je dire; mais il a été mis en pratique par le docteur Morand,

maire du Péage-de-Roussillon, qui certifie le succès complet.

Dans les champs infestés de l'affreux parasite, il suffit de semer du Trèfle rouge, et... la Cuscuta disparaît comme par enchantement. Ce serait à croire que le nom de Farouche que l'on a donné à ce Trèfle ne l'aurait pas été sans raison, ce que ne dit pas la *Gazette agricole*.

(Bulletin de la Société d'horticulture pratique du Rhône).

\* \*

*Maladie des Pommiers*, par M. MORIÈRE. — Le parenchyme cortical des racines des arbres malades subit une sorte de pourriture et exhale une odeur prononcée d'alcool. « Tout indique, dit le savant professeur, que, comme dans les expériences de MM. Lechartier et Bellamy sur les fruits sucrés, et dans celles de M. de Muntz sur des plantes tout entières, le sucre (et sans nul doute l'amidon transformé en sucre) subit la transformation alcoolique dès que l'oxygène de l'air vient à être soustrait. »

Nul doute aussi que les racines des pommiers ne se soient altérées, avec production d'alcool, à la suite de leur asphyxie causée par l'excès et la prolongation de l'humidité qui aurait chassé l'air, par conséquent l'oxygène du sol.

Le remède est tout indiqué, il faut aérer le sol par des drainages qui auront d'ailleurs une heureuse influence sur les herbages, etc., plantés de pommiers.

Des faits observés par M. Morière, Muntz, Lechartier et Bellamy doit être rapprochée la curieuse observation faite à Dijon par M. d'Arbaumont, qui a vu se produire sur des branches gelées de pommiers (hiver de 1879-1880) non-seulement de l'alcool, mais de l'éther acétique par l'union de celui-ci à l'acide acétique provenant de son oxydation.

(Revue des travaux scientifiques).

## Leçons d'Horticulture

FÉVRIER 1884.

*Plantations des arbres de vergers pour la table et la fabrication du cidre.*

*Tailles de la vigne et du poirier.*

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <i>Senlis :</i>             | Dimanche 3, à midi 1/2, au jardin de la Société.      |
| <i>Vineuil :</i>            | Jedi 7, à 10 heures du matin, chez M. Dupré.          |
| <i>Apremont :</i>           | Jedi 7, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.      |
| <i>Baron :</i>              | Dimanche 10, à 10 heures du matin, à la mairie.       |
| <i>Nanteuil :</i>           | Dimanche 10, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie. |
| <i>Brasseuse :</i>          | Jedi 14, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Clairin. |
| <i>Pontarmé :</i>           | Dimanche 17, à 10 heures du matin, chez M. Dupuis.    |
| <i>La Chapelle :</i>        | Dimanche 17, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie. |
| <i>Mont-l'Evêque :</i>      | Jedi 21, à 9 heures du matin, à la mairie.            |
| <i>Fontaine-les-C.-N. :</i> | Jedi 21, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.     |
| <i>Fleurines :</i>          | Dimanche 24, à 10 h. du matin, chez M. Demichy.       |
| <i>Pont-Ste-Maxence :</i>   | Dimanche 24, à 2 h. de l'après-midi, à la mairie.     |
| <i>Ermenonville :</i>       | Jedi 28, à 10 heures du matin, chez M. Thiénard fils. |
| <i>Plessis-Belleville :</i> | Jedi 28, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.     |

## Grandes Pépinières de Bargny, près Betz (Oise).

### ARMAND MOREL

*offre à la vente pour l'hiver 1883-1884 :*

#### **10,000 Arbres fruitiers**

en Poiriers scions, quenouilles et palmettes sur Coignassier et sur franc, — Pommiers scions et quenouilles sur doucin et paradis, — Pêchers, Abricotiers, Pruniers et Cerisiers scions, palmettes et quenouilles, le tout en espèces bien variées, etc., etc.

#### **15,000 Arbres tiges fruitiers**

en Poiriers fruits à cidre et à couteau sur francs, — Pommiers fruits à cidre et à couteau sur franc, — Pruniers, Abricotiers, Cerisiers, etc., etc.

#### **Grande Quantité**

de Peupliers suisses régénérés et d'Italie, Ormes, Accacias, Grisards, Erables, Frênes, Marronniers, Tilleuls, Platanes, etc.

**Arbres verts** pour boisement et pour collection.

#### **Grande quantité de Plantes vertes,**

Rhododendrons, Magnolias, Lauriers variés, Fusains variés, Mahonias, Houx greffés, Aucubas, etc., etc.

#### **Arbustes touffes à feuilles caduques,**

espèces variées, pour parcs et jardins.

#### **300,000 Plants forestiers**

tels qu'Aulnes, Accacias, Bouleaux, Frênes, Erables, Noisetiers, Ormes, Charmes, Chênes, Chataigniers, Hêtres, Epiceas, Pins Sylvestre et Pins noirs d'Autriche, etc., etc.

#### **ENTREPRISE DE PLANTATIONS**

**Parcs, Jardins, Hâtes, Avenues et Bois.**

**PRIX TRÈS MODÉRÉS**

*Demander le Catalogue général, qui sera envoyé de suite.*

---

## Concours régional de 1885.

Les Horticulteurs qui sont dans l'intention de concourir pour les prix cultureux et pour les médailles de spécialités, qui seront décernés lors du concours régional qui aura lieu dans le département de l'Oise en 1885, sont prévenus qu'ils doivent faire parvenir leur demande à la Préfecture, avant le 1<sup>er</sup> Mars 1884, terme de rigueur. Ces demandes seront accompagnées des mémoires, plans, notes et documents qu'ils croiront devoir fournir à l'appui.